

COMMUNICATION¹ 2012/18 DE L'INSTITUT DES REVISEURS D'ENTREPRISES

Le Président

Correspondant
tech@ibr-ire.be

Notre référence
DS/SQ/IVB/cs

Votre référence Date 28 -11- 2012

Chère Madame,
Cher Monsieur,

Concerne : Consultation publique sur le projet de norme relative à l'application de la norme ISQC 1 en Belgique (délai : 28 janvier 2013)

Conformément à l'article 30 de la loi du 22 juillet 1953 créant un Institut des Réviseurs d'Entreprises et organisant la supervision publique de la profession de réviseur d'entreprises, le Conseil de l'IRE soumet à la consultation publique son projet de norme relative à l'application de la norme ISQC 1 en Belgique. Cette consultation publique aura lieu du 28 novembre 2012 au 28 janvier 2013 inclus.

Vous trouverez ci-joint ce projet. Vous trouverez également ci-joint, à titre informatif, le plan d'action de l'IRE concernant l'application de la norme ISQC 1 en Belgique.

Le Conseil de l'IRE souhaite aussi vous offrir des outils pratiques pour l'application de cette norme. A cet effet, vous trouverez un projet de la circulaire relative aux spécificités liées à l'application de la norme ISQC 1 en Belgique, concernant la revue de contrôle qualité interne (*quality review*) ainsi qu'un exemple de lettre de mission pour une mission de revue de contrôle qualité de la mission.

Ces documents sont également disponibles sur notre site internet (www.ibr-ire.be, onglets « réglementation / normes et recommandations / projets »).

Vous pouvez adresser vos commentaires jusqu'au 28 janvier 2013 à l'adresse suivante : tech@ibr-ire.be.



Bld E. Jacqmainlaan 135/1
B-1000 Bruxelles / Brussel
TEL.: 02 512 51 36
FAX: 02 512 78 86
e-mail: info@ibr-ire.be
Bank/Banque:
IBAN: BE 11 0000 0392 3648
BIC: BPOTBEB1

¹ Les communications sont de nature informative et ne revêtent pas de caractère contraignant (Rapport au Roi, A.R. 21 avril 2007, *M.B.* 27 avril 2007, p. 22890). Les communications sont des documents qui contiennent des renseignements d'ordre purement informatif, tels qu'une description des techniques d'audit ou d'une obligation légale, réglementaire ou normative relative au métier de réviseur d'entreprises. Les communications ne contiennent pas des avis ou des opinions du Conseil de l'Institut.

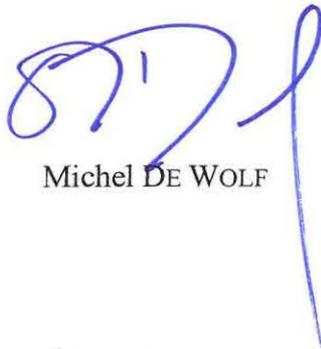
 ./..

Instituut van de Bedrijfsrevisoren
Institut des Réviseurs d'Entreprises

Koninklijk Instituut - Institut royal

Sauf demande contraire de votre part, vos commentaires seront publiés sur le site internet de l'IRE à l'issue de la consultation publique.

Nous vous prions d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Michel DE WOLF

Annexes :

- a) *Projet de norme relative à l'application de la norme ISQC 1 en Belgique*
- b) *Plan d'action de l'IRE concernant l'application de la norme ISQC 1*
- c) *Projet de la circulaire concernant les spécificités liées à l'application de la norme ISQC 1 en Belgique, concernant la revue de contrôle qualité interne (quality review)*
- d) *Exemple de lettre de mission*